



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° D1-B1-16-792 abrogeant l'arrêté du 9 avril 1990 autorisant la société CARREFOUR à exploiter une station service sur la commune de Guichainville

**Le Préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

VU

le Code de l'environnement et notamment le titre 1^{er} du Livre V,

l'arrêté préfectoral du 9 avril 1990 autorisant la société CARREFOUR à procéder à la création d'une station service sur le parking du centre commercial d'Evreux-Guichainville,

le récépissé du 22 juillet 2016 de bénéfice des droits acquis délivré à la société CARREFOUR Stations Service pour la station service Carrefour d'Evreux, site soumis à déclaration contrôlée et implanté à Guichainville,

la demande du 12 mai 2016 de la société CARREFOUR Stations Service concernant l'abrogation de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter,

CONSIDÉRANT

que la société CARREFOUR STATIONS SERVICE a déposé un dossier de déclaration en vue d'obtenir un récépissé de fonctionnement de bénéfice des droits acquis suite à la modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

que le site ne relève plus du régime de l'autorisation mais du régime de la déclaration contrôlée,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture

ARRETE

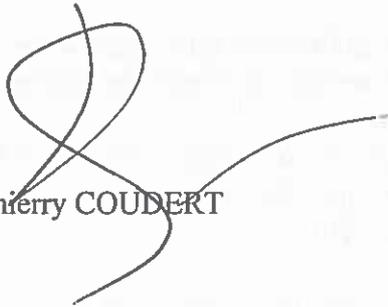
Article 1 : L'arrêté préfectoral du 9 avril 1990 susvisé est abrogé.

Article 2 : Conformément à l'article L 514-6 du Code de l'environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Maire de Guichainville sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'exploitant par voie administrative, et dont copie sera adressée à l'inspecteur des installations classées (DREAL – UD de l'Eure) et à Monsieur le maire d'Evreux.

Evreux, le 28 JUIL. 2016

Le préfet,



Thierry COUDERT